



## Directives complémentaires relatives au déroulement du jeu dans le contexte de Covid-19 (National League, Swiss League, U20-Elit, U17-Elit), Saison 2021/22

### 1. Chaîne d'information en cas de tests positifs

Immédiatement après obtention de l'information de la part du médecin cantonal, le nombre de joueurs (sans indication des noms), de membres du staff, etc. contaminés et de personnes placées en quarantaine doit être communiqué par le responsable Covid-19 du club comme suit :

- NL Operations  
D. Vaucher, [denis.vaucher@nationalleague.ch](mailto:denis.vaucher@nationalleague.ch), 079 790 90 60 et  
P. Bohnenblust, [philipp.bohnenblust@nationalleague.ch](mailto:philipp.bohnenblust@nationalleague.ch), 079 448 62 83

NL Operations informe les parties suivantes directement après

- Equipes adverses des cinq jours précédents
- Arbitres (Peter Küng, 079 424 26 32 ou Sascha Kunz, 079 697 57 26)
- Partenaires TV

Publication dans le dossier Covid-19 sur le site [sihf.ch](http://sihf.ch). En sus, publication via les canaux NL et SL (Twitter, etc.), d'entente avec le club concerné.

### 2. Nombre minimal de joueurs disponibles / licences B

#### 2.1 Nombre minimal de joueurs disponibles

National League & Swiss League

Un match de championnat peut être reporté si moins de 15 joueurs de champ et un gardien titulaires d'une licence A auprès de l'équipe concernée sont disponibles (tests positifs, quarantaine, etc.).

Le report s'effectue selon les art. 12 et 17 du Règlement de jeu Sport d'élite.

U20-Elit & U17-Elit

Un match de championnat peut être reporté si moins de 12 joueurs de champ et un gardien titulaires d'une licence A auprès de l'équipe concernée sont disponibles (tests positifs, quarantaine, etc.).

Le report s'effectue selon les art. 12 et 17 du Règlement de jeu Sport d'élite.

#### 2.2 Licences B

La limitation du nombre de licences B par équipe et par match pour les joueurs âgés de 23 ans ou plus est levée en National League et en Swiss League pour la saison 2021/22 (art. 2.3 du Règlement Système des 2 enregistrements de joueurs).



### 3. Concepts de protection des clubs

Les clubs (NL & SL) sont tenus de soumettre leur concept de protection à la NL Operations au plus tard cinq jours avant le début du championnat. Les concepts de protection sont publiés en ligne dans le dossier Covid-19 sur le site [sihf.ch](http://sihf.ch) et sont accessibles publiquement. Les équipes invitées sont responsables de s'informer sur le concept de protection de l'équipe recevante en amont d'un match.

### 4. Scénarios possibles pour une interruption / un arrêt de la saison

Le cas échéant, une Assemblée de la Ligue extraordinaire décidera des scénarios éventuels relatifs à une interruption, voire à un arrêt de la saison.

### 5. Critères en cas d'arrêt de la saison (National League & Swiss League)

#### 5.1 Arrêt de la saison pendant la saison régulière

Afin qu'un Champion suisse puisse être déterminé, **chaque équipe** de la ligue concernée doit avoir joué au moins 75% de tous les matchs de la saison régulière 2021/22.

National League : 39 matchs (sur un total de 52 matchs)  
Swiss League : 37 matchs (arrondi, sur un total de 50 matchs)

Afin d'être autorisé à passer de Swiss League en National League pour motifs sportifs au terme de la saison 2021/22, le Champion suisse, comme toutes les autres équipes de Swiss League, doit avoir disputé 75% des matchs de la saison régulière 2021/22.

#### 5.2 Arrêt de la saison pendant les playoffs

Si l'arrêt de la saison intervient durant les playoffs (toutes les séries se jouent au moins au best of 3), les principes suivants s'appliquent :

National League :

En cas d'arrêt pendant les playoffs, le vainqueur de la saison régulière est champion suisse, pour autant qu'il n'ait pas déjà été éliminé au moment de l'arrêt. Si le vainqueur de la saison régulière est déjà éliminé à ce stade, il n'y aura pas de champion suisse.

Swiss League :

En cas d'arrêt pendant les playoffs, le vainqueur de la saison régulière est promu en NL pour motifs sportifs, pour autant qu'il n'ait pas déjà été éliminé au moment de l'arrêt. Si le vainqueur de la saison régulière est déjà éliminé à ce stade, aucune équipe ne sera promue en NL pour motifs sportifs.

#### 5.3 Participants à la Champions Hockey League

Afin d'être autorisé à participer à la Champions Hockey League durant la saison 2022/23, chaque équipe de National League doit avoir disputé au moins 75% des matchs de la saison régulière 2021/22. Si tel est le cas, les participants sont désignés en fonction du classement de la saison régulière 2021/22 au moment de l'arrêt de la saison.

Si tel n'est pas le cas, les participants sont désignés en fonction du classement de la saison régulière 2020/21.

## 6. Critères pour la détermination du classement en cas d'égalité de points (National League & Swiss League, en cas d'arrêt de la saison)

En raison de la pandémie COVID 19, le classement de la National League et de la Swiss League sera basé sur les points/match (P/GP) au cours de la saison 2021/2022. Cette décision a été prise par les responsables des clubs lors d'une vidéoconférence le 30 décembre.

1. Valeur plus élevée points / matchs joués  
Contrairement au calcul actuel du classement, une équipe ayant joué un nombre plus important de matchs est mieux classée en cas d'égalité de points par match. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant joué un nombre plus important de matchs à l'extérieur sera mieux classée.
2. Nombre de points plus élevé lors des confrontations directes  
En cas de nombre inégal de confrontations directes entre les équipes à égalité de points par match, le plus petit nombre de confrontations directes est déterminant pour le calcul.

Exemple :

L'équipe A et l'équipe B comptent six confrontations directes, l'équipe C ne compte que quatre confrontations directes avec l'équipe A et l'équipe B. Par conséquent, seules quatre confrontations directes sont déterminantes pour le calcul en ce qui concerne les équipes A, B et C à égalité de points.

Pour les équipes affichant un nombre plus important de confrontations directes que le nombre déterminant pour le calcul, les dispositions suivantes s'appliquent :

Les deux premières confrontations directes (matchs à domicile et à l'extérieur) de la saison (selon la date, et non le numéro de match) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Exemple 1 : Dates des matchs à domicile des confrontations directes entre A et B :  
17 sept., 18 oct., 19 déc. ; le match du 17 sept. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Exemple 2 : Dates des matchs à l'extérieur des confrontations directes entre B et A :  
3 oct., 11 nov., 24 jan. ; le match du 3 oct. ne sera pas pris en compte dans le calcul.

Si le nombre des confrontations directes entre les équipes à égalité de points était impair, la première rencontre à domicile (selon la date et non selon le numéro de match) du club comptant un match à domicile en plus (confrontations directes) ne sera pas prise en compte.

Complément pour la période Covid-19 :

Exemple A :

Equipes	Home	Away
A-B	1:2 / 4:1 / 3:2	2:4 / 4:2
B-C	2:1	0:1 / 1:5
C-A	3:2	3:1 / 4:7

Conclusion :

A : 9 points → 1. / B : 3 points → 3. / C : 6 points → 2.

Exemple B :

Equipes	Home	Away
A-B	1:2	2:4
B-C	2:1	0:1
C-A	3:2	Pas de match

Si deux équipes n'ont pas encore joué un match aller et un match retour chacune (exemple B), le critère 2 ne s'applique pas.

3. Quotient supérieur de la différence de buts (différence de buts / nombre de matchs joués)  
Exemple :  
Equipe A : 42 matchs 140:104 buts (+36)  $\rightarrow 36/42 = 0.857 \rightarrow 2$ .  
Equipe B : 43 matchs 150:113 buts (+37)  $\rightarrow 37/42 = 0.881 \rightarrow 1$ .
4. Quotient supérieur du nombre de buts marqués (buts marqués / nombre de matchs joués)  
Exemple :  
Equipe A : 42 matchs 140 buts  $\rightarrow 140 / 42 = 3.333 \rightarrow 2$ .  
Equipe B : 43 matchs 150 buts  $\rightarrow 150 / 43 = 3.488 \rightarrow 1$ .
5. S'il y a toujours égalité après les critères 1-4, la meilleure différence de buts des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
6. S'il y a toujours égalité après les critères 1-5, le plus grand nombre de buts marqués des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
7. S'il y a toujours égalité après les critères 1-6, le quotient supérieur du nombre des buts marqués à l'extérieur de tous les matchs disputés à l'extérieur fait foi.
8. S'il y a toujours égalité après les critères 1-7, le plus grand nombre des buts marqués à l'extérieur des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
9. S'il y a toujours égalité après les critères 1-8, NL & SL Operations décidera de la suite de la procédure.



## 7. Informations sur la coopération avec les arbitres

En raison de la situation actuelle, les règles suivantes s'appliquent à partir du 2 janvier 2022 :

- La réunion d'avant-match entre les coaches et les arbitres est interrompue avec effet immédiat jusqu'à nouvel ordre.
- Pas de handshake avant le match
- Réduire au minimum les contacts entre joueurs/coachs et arbitres pendant le match. → si nécessaire, respecter la distance
- Pas de handshake après le match → les arbitres quittent la glace immédiatement après le match, resp. là où la même entrée/sortie est utilisée, avant les équipes.
- Pas de visites de GM ou de coaches dans le vestiaire des arbitres après le match (personnes de contact P. Bohnenblust, A. Fischer, S. Kunz).

## 8. Détermination du classement U20-Elit und U17-Elit

En raison de la pandémie COVID 19, le classement des U20-Elit et des U17-Elit sera basé sur les points/match (P/GP) au cours de la saison 2021/2022. Cette décision a été prise par les responsables des espoirs lors d'une vidéoconférence le 4 janvier 2022. Cette régulation n'entre en vigueur que si tous les matchs prévus (s'applique au regular season et/ou au ranking round) ne peuvent pas être organisés.

En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs équipes, les critères suivants font foi :

### 1. Valeur plus élevée points / matchs joués

En cas d'égalité, l'équipe comptant le plus de matchs joués sera mieux classée, contrairement au calcul du classement actuel. Il s'agit d'empêcher les équipes de ne pas jouer les matchs afin de ne pas mettre en péril le quotient (P/GP). Si l'égalité persiste, l'équipe ayant disputé le plus grand nombre de matchs à l'extérieur sera mieux classée.

### 2. Nombre de points plus élevé lors des confrontations directes

En cas de nombre inégal de confrontations directes entre les équipes ayant le même nombre de points, le plus petit nombre de rencontres directes est déterminant pour le calcul. (Exemple : Les équipes A et B ont disputé chacune quatre confrontations directes, l'équipe C ne compte que deux confrontations directes avec les équipes A et B, donc seules deux confrontations directes sont déterminantes pour le calcul pour les équipes A, B et C affichant le même nombre de points).

Si le nombre de confrontations directes entre les équipes ayant le même nombre de points est impair, le premier match à domicile selon la date (et non pas selon le numéro de match) disputé par le club qui a eu un autre match à domicile après les confrontations directes, ne compte pas.

Complément à la période COVID-19 :

S'il n'y a pas encore eu un match aller et un match retour entre deux équipes, le critère 2 ne s'applique pas.

### 3. Quotient supérieur de la différence de buts (différence de buts / nombre de matchs)

Exemple :

Equipe A : 42 matchs 140:104 buts (+36) à  $36/42 = 0.857$  à 2.

Equipe B : 43 matchs 150:113 buts (+37) à  $37/42 = 0.881$  à 1.



4. **Quotient supérieur du nombre de buts marqués (buts marqués / nombre de matchs)**

Exemple :

Equipe A : 42 matchs 140 buts à  $140 / 42 = 3.33$  à 2.

Equipe B : 43 matchs 150 buts à  $150 / 43 = 3.49$  à 1.

5. S'il y a toujours égalité après les critères 1-4, la meilleure différence de buts des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
6. S'il y a toujours égalité après les critères 1-5, le plus grand nombre de buts marqués des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
7. S'il y a toujours égalité après les critères 1-6, le quotient supérieur du nombre des buts marqués à l'extérieur de tous les matchs disputés à l'extérieur fait foi.
8. S'il y a toujours égalité après les critères 1-7, le plus grand nombre des buts marqués à l'extérieur des confrontations directes des équipes impliquées fait foi (selon les critères du point 2).
9. S'il y a toujours égalité après les critères 1-8, NL & SL Operations décidera de la suite de la procédure.

## 9. Playoffs/qualification pour la ligue U20-Elit / U17-Elit

En raison de la situation Covid-19, aucune Finalissima (U17-Elit & U20-Elit) ne sera organisée pour la saison 2021/22.

Lors d'une vidéoconférence avec les représentants des clubs le 3 février 2022, les décisions suivantes ont été prises pour les playoffs et la possible qualification pour la ligue des U20-Elit et U17-Elit :

### 9.1 Non-participation à un match

Si une équipe ne peut pas se présenter à un match de playoff ou à un match de qualification pour la ligue (trop peu de joueurs disponibles en raison de maladie/isolation), cette équipe perd le match par 0:1.

### 9.2 Finale des playoffs

La finale des playoffs chez les U17-Elit et les U20-Elit se joue au format best of five (dates des matchs, voir calendrier sur [www.sihf.ch](http://www.sihf.ch)).

## 10. Informations aux médias

Les informations aux médias concernant Covid-19 et le championnat ainsi que les cas de personnes de la SIHF (arbitres) et le championnat ainsi que les cas de personnes du NL Operations ou par les responsables des médias de la National League/SIHF.

Les informations aux médias concernant le Covid-19 et les cas de personnes d'un club testées positives sont transmises par le club de NL ou de SL concerné.